

Conseil municipal

Compte-rendu de la séance du
12 avril 2017



Nombre de conseillers	En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 23
Etaient présents (18)	Michel MOINE, Jean-Pierre LANNET, Gilles PALLIER, Mireille LEJUS, Michel DIAS, Isabelle PISANI, André RENAUX, Marie-Antoinette BORDERIE, Michelle COLLETTE, Thierry ROGER, Françoise PINEAU, Pascal FANNECHERE, Catherine MALGAUD, Stéphane DUCOURTIOUX, Louis SIMOES, Martine SEBENNE, Bernard PRADELLE, Mathieu CHARVILLAT
Excusés ayant donné procuration (5)	Nicole DECHEZLEPRETRE à Isabelle PISANI, Jean-Claude VACHON à Gilles PALLIER, Rolande LEONARD à Michel MOINE, Brigitte LEROUX à Mireille LEJUS, Jean-Louis DELARBRE à Michel DIAS
Absents excusés (2)	Stéphanie GARRAUD, Marie-Claude GUYONNET
Absents (2)	Jean-Marie MASSIAS, Bertha GUERRE

*
**

En introduction, **Monsieur le Maire** propose d'ajouter 4 points supplémentaires à l'ordre du jour, et propose à l'Assemblée d'approuver ainsi l'ordre du jour suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 29 mars 2017
3. Budget primitif 2017 de la Commune
4. **Cession d'immeubles communaux : délibération de principe**
5. **Contribution du budget de la Commune au budget de l'assainissement au titre des eaux pluviales**
6. Budget primitif 2017 - Budget annexe de l'eau
7. **Participation financière du Syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie aux travaux de défense incendie de la Cité**
8. Budget primitif 2017 - Budget annexe de l'assainissement
9. Fixation du taux des taxes locales : taxe d'habitation, taxe sur la propriété foncière bâtie, taxe sur la propriété foncière non bâtie
10. **Adoption d'une motion proposée par le Syndicat départemental des Energies de Creuse**
11. Questions diverses

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► A l'unanimité des voix, le conseil municipal délibère et décide :

D'APPROUVER l'ordre du jour ainsi amendé.

1**Objet : Désignation d'un secrétaire de séance****Rapporteur : Monsieur le Maire**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur le Maire** fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et propose Pascal FANNECHERE.

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► **A l'unanimité des voix, le conseil municipal délibère et décide :**

D'APPROUVER ce choix (Pascal FANNECHERE ne prenant pas part au vote).

2**Objet : Approbation du compte-rendu de la précédente séance****Rapporteur : Monsieur le Secrétaire de séance**

Monsieur FANNECHERE, secrétaire de séance, donne lecture à l'assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 29 mars 2017.

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► **A l'unanimité des voix, le conseil municipal délibère et décide :**

D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du 29 mars 2017.

*
**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir excuser **Monsieur DELARBRE** et s'associe à la peine de ce dernier, endeuillé.

*
**

Monsieur le Maire annonce ensuite qu'il va porter plainte contre **Monsieur CHABERT**, Maire de Saint Maixant. Il dénonce les propos diffamatoires de ce dernier. Il indique qu'il est faux de dire que la Com Com a payé le journal municipal d'Aubusson, et dénonce d'autres allégations mensongères. **Monsieur le Maire** explique que **Monsieur CHARBERT** annonce des choses mais ne les démontre jamais. **Monsieur le Maire** estime que **Monsieur CHABERT** attaque son honneur et sa probité.

Monsieur le Maire indique que la semaine prochaine sa plainte en tant que Maire sera déposée, car il faut que quelqu'un se dresse pour empêcher l'ignominie de devenir la règle. **Monsieur le Maire** rappelle, comme lors de la précédente réunion du Conseil municipal, les ragots colportés par rapport à des élus d'Aubusson, et qui lui avaient donné l'occasion de lui rappeler l'article 40 du Code pénal et l'obligation pour **Monsieur CHABERT** à ce moment-là de dénoncer des faits dont il aurait eu connaissance.

Monsieur le Maire dit avoir l'impression qu'on a ouvert des vannes, que **Monsieur CHABERT** peut parler impunément en calomniant, et estime qu'il devra en répondre devant la Justice.

*
**

Monsieur le Maire évoque ensuite les discussions engagées avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour mutualiser la production des repas, dans la mesure où la Commune ne sera pas en capacité de faire des travaux sur sa cuisine centrale. **Monsieur le Maire** souhaite qu'il y ait une co-construction, que les agents du self et de la cantine se rencontrent.

Monsieur le Maire ajoute que le moment de restauration scolaire ce n'est pas qu'un moment d'alimentation mais aussi un moment d'éducation. Il explique que les trois agents concernés resteront des agents de la Commune et seront mis sous l'autorité fonctionnelle du proviseur, comme les ATSEM aujourd'hui dans les écoles. Les autres agents communaux de la cantine continueront de livrer et servir les repas. **Monsieur le Maire** explique que l'on va chercher des solutions avec l'hôpital pour les repas à domicile, car le rythme des vacances scolaires du lycée ne convient pas pour ce service.

Monsieur PALLIER intervient et dit que l'on doit trouver une solution pour les repas de la crèche. Il demande également ce que vont faire les agents communaux hors période scolaire dans cette configuration.

Monsieur le Maire répond qu'il a donné l'intention, mais que la mise en œuvre se discutera entre agents.

Monsieur PRADELLE craint que les agents n'aient pas les mêmes régimes de congés. **Monsieur le Maire** répond que ce sont dans les deux cas des agents de la fonction publique territoriale, et que la Commune restera l'employeur.

Monsieur PRADELLE estime que cela pourra être difficile pour la cohésion des équipes.

Madame COLLETTE demande si des contraintes particulières de transport des repas vont intervenir. **Monsieur le Maire** répond que non, car ce seront les mêmes qu'aujourd'hui depuis le site Sandeau.

Monsieur PALLIER dit qu'une question va se poser pour les repas des écoles maternelles, qui ne peuvent pas être les mêmes que ceux servis à des lycéens. **Monsieur le Maire** répond que les agents sont formés pour adapter les repas proposés aux âges des rationnaires.

Monsieur PRADELLE dit que c'est le manque de moyens d'investissement qui conduit la Commune à cette solution, et regrette que cela ne soit pas mentionné comme abandon de projets dans le DOB.

Monsieur le Maire indique à **Monsieur PRADELLE** que cette décision étant sans conséquence budgétaire pour la Commune, elle n'apparaissait pas dans le DOB.

3

Objet : Budget primitif 2017 de la Commune

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LANNET

 Le Budget primitif 2017 de la Commune avait été transmis avec la convocation aux membres du Conseil municipal (**couverture rose**)

→ *L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Note synthétique - Budget prévisionnel 2017

Commune d'Aubusson

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 29 mars dernier :

 FONCTIONNEMENT		Dépenses de fonctionnement	Recettes fonctionnement
Crédits de fonctionnement proposés au BP 2017		4 473 736,40 €	4 773 471,00 €
		+	+
Reports de l'exercice 2016	Restes à réaliser de l'exercice précédent	299 734,60 €	-
	Résultat de fonctionnement reporté	-	-
		=	=
TOTAL de la section de fonctionnement		4 773 471,00 €	4 773 471,00 €
 INVESTISSEMENT		Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement proposés au BP 2017		1 118 491,65 €	2 130 406,31 €
		+	+
Reports de l'exercice 2016	Restes à réaliser de l'exercice précédent	45 120,63 €	219 293,69 €
	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 186 087,72 €	-
		=	=
TOTAL de la section d'investissement		2 349 700,00 €	2 349 700,00 €
TOTAL DU BUDGET 2017		7 123 171,00 €	7 123 171,00 €

Par rapport au budget primitif 2016, la section de fonctionnement d'un montant de 4 773 471,00 € est en baisse de 1,56 % ce qui démontre une volonté de rigueur dans la gestion. La section d'investissement d'un montant de 2 349 700 € est en baisse de près de 39%, ainsi que cela avait été avancé dans le rapport d'orientations budgétaires débattu le 29 mars dernier.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, la fiscalité demeure à taux constant en 2017 par rapport à 2016.

Section de fonctionnement

Le projet de budget 2017 fait apparaître un total de crédits de fonctionnement de 4 773 471,00 € en baisse de - 75 606,00 € par rapport au BP 2016.

Cette contraction de la section de fonctionnement est d'autant plus significative qu'elle englobe un **rattachement de charges opéré en 2016**, pour des dépenses engagées non mandatées sur l'exercice 2016. Le détail de ces sommes a été présenté lors du vote du compte administratif 2016 et ré-abordé lors du débat d'orientations budgétaires.

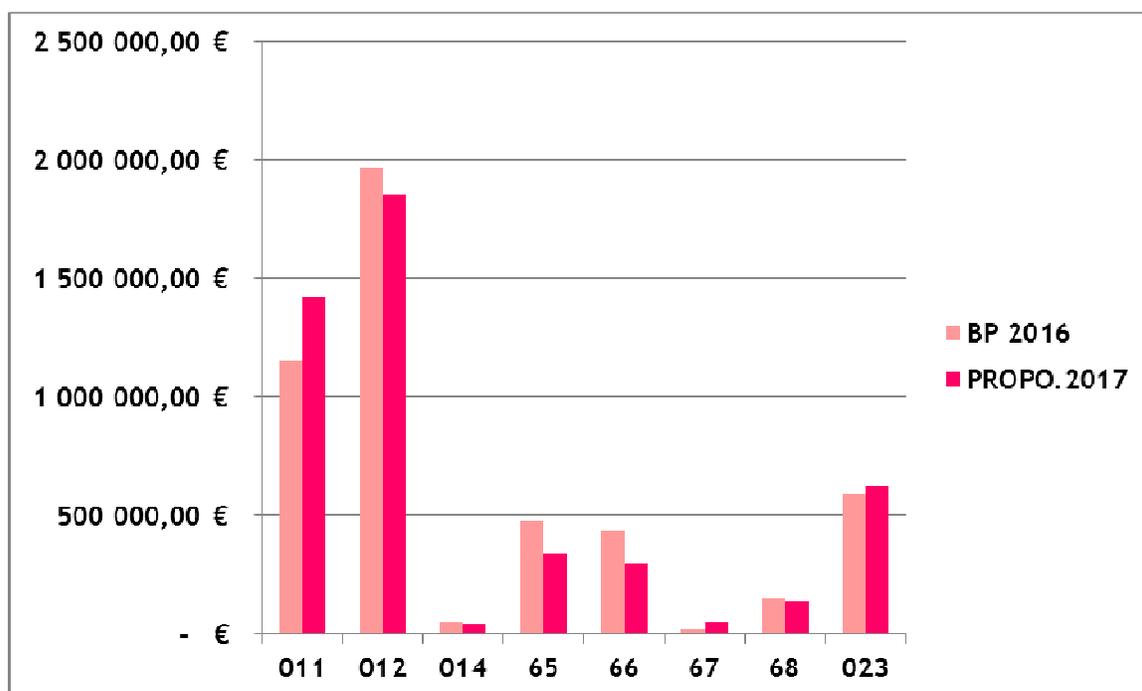
Le total de ces sommes rattachées, de **299 734,60 €**, se lit en page 6 du projet de BP 2017 joint, et impacte ce dernier de la manière suivante :

- + **264 624,47 €** au compte 011, lequel passe donc en prévision 2017 de 1 158 717 € (total visible sur la ligne 011 en page 4 du BP) à 1 423 341,47 € (total visible dans la balance générale du budget visible en page 2 du BP 2017) ;
- + **35 110,13 €** au compte 65, lequel passe donc en prévision 2017 de 303 956 € (total visible sur la ligne 65 en page 5 du BP) à 339 066,13 € (total visible dans la balance générale du budget visible en page 2 du BP 2017) ;

Les dépenses de fonctionnement 2017

Les dépenses de fonctionnement en 2017 se décomposent de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement			
	BP 2016	PROPO. 2017	EVOLUTION 2016-2017
011 charges à caractère général	1 153 297,00 €	1 423 341,47 €	270 044,47 €
012 charges de personnel	1 970 000,00 €	1 840 000,00 €	- 130 000,00 €
014 atténuation de produits	48 000,00 €	47 000,00 €	- 1 000,00 €
65 autres charges de gestion courante	477 512,00 €	339 066,13 €	- 38 445,87 €
66 charges financières	435 820,29 €	307 176,80 €	- 128 643,49 €
67 charges exceptionnelles	20 953,28 €	49 467,04 €	28 513,76 €
68 dotations aux amortissements	152 252,43 €	140 582,66 €	- 11 669,77 €
023 Virement à l'investissement	591 242,00 €	626 836,90 €	35 594,90 €
total	4 849 077,00 €	4 773 471,00 €	- 75 606,00 €



Les charges à caractère général (011)

Comme évoqué précédemment, les charges à caractère général s'établissent à 1 423 341,47 € sur la proposition de budget 2017 contre 1 153 297 € sur le budget 2016, ce qui représente une augmentation de près de 270 000 €. Ainsi que cela est précisé en introduction, cette augmentation est liée à un rattachement de charges.

Il est à noter cependant que nonobstant ce rattachement, indispensable, les dépenses de ce chapitre 011 s'élèveraient à 1 158 717 €, ce qui montre une stabilisation des dépenses.

Pour 2017, un effort de gestion sera demandé concernant les postes « énergie-électricité » ou encore « combustibles ».

Les comptes des locations mobilières (6135) ou du matériel roulant (61551), ont été revus à la hausse pour répondre à la réalité du compte administratif (CA) 2016 et anticiper le vieillissement du matériel roulant de la Commune.

Une somme supérieure a été prévue pour la réparation de voiries (615231), ceci afin de garantir un minimum de travaux d'entretien des routes communales, étant précisé que dorénavant la Commune peut récupérer la TVA sur ces dépenses.

Les frais de communication (6262) sont en augmentation du fait de la montée en débit demandée par les locataires de la MEFAA. Ils appellent cependant une recette supplémentaire en contrepartie.

Enfin apparait une somme de 13 043 € au compte 62872 qui correspond à une participation du budget de la Commune au budget de l'assainissement, eu égard à l'écoulement des eaux pluviales (relevant du budget général de la Commune) dans le réseau d'assainissement.

Les charges de personnel (012)

Les charges de personnel sont en baisse sur la proposition de BP 2017 pour s'établir à 1 840 000 €, soit une baisse de 130 000 € équivalant à environ - 6%.

Cela se traduira concrètement par le non-remplacement des agents partant à la retraite et un moindre recours aux emplois contractuels. Ce chapitre tient néanmoins compte des évolutions majeures à venir en matière de statut et rémunération du personnel, tels qu'abordés dans le DOB (PPCR, RIFSEEP, majoration du point...), et de l'intégration des agents de la Régie des transports supprimée (deux agents pour quelques mois).

Les autres charges de gestion courante (65)

Ce chapitre, comme le 011, est marqué par un rattachement de charges. Cependant il passerait en 2017 à 339 066,13 € contre 477 512 € en 2016, soit une baisse de près de presque - 29%.

Cela s'explique essentiellement par la suppression de la subvention à la Régie des transports et au budget de l'assainissement (657364).

Le budget 2017 sera cependant marqué par la continuité du budget des aides aux associations (51 000€ au BP 2017 au lieu de 53 000 € au CA 2016, la différence de 2000 € s'expliquant par l'expiration d'une subvention triennale), ceci afin de soutenir le tissu associatif dans un contexte local tendu.

Les charges financières (66)

Elles sont en diminution de plus de 128 000 € sur la proposition de budget 2017. En effet en 2016, la Commune a supporté le coût d'un refinancement opéré en 2015, et qui est intervenu de manière ponctuelle. Cela se conjugue en 2017 avec une diminution globale du stock de dettes, puisque la Commune n'a pas réemprunté depuis fin 2014, et une baisse sensible des intérêts des emprunts à taux variable.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement (dotations aux amortissements - compte 68, et virement à la section d'investissement - compte 023)

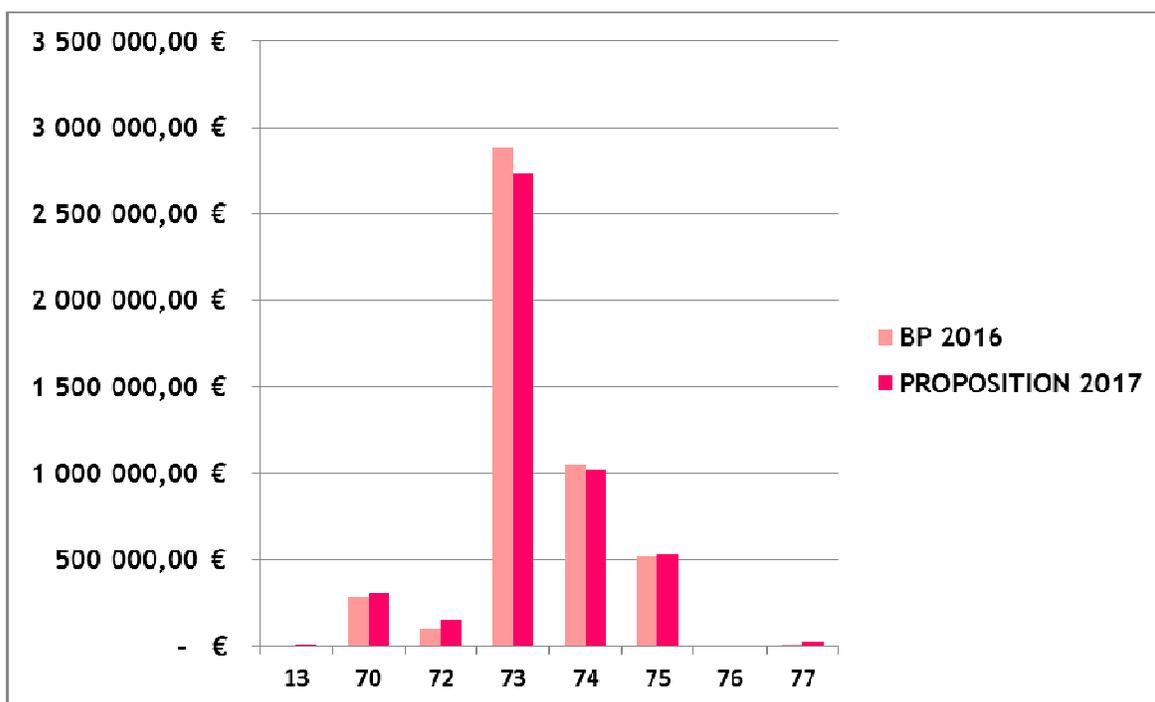
La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers d'opérations d'ordre :

- La dotation aux amortissements, prévue pour **140 582,66 €** en 2017 contre 152 252,43 € en 2016,
- le virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement pour **626 836,90 €** en 2017 contre 591 242 € en 2016.

Les recettes de fonctionnement 2017

Les recettes de fonctionnement en 2017 se décomposent de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement			
	BP 2016	PROPOSITION 2017	EVOLUTION 2016-2017
13 Atténuation de charges	3 765,00 €	10 000,00 €	6 235,00 €
70 Produits des services, domaine, ventes	280 651,00 €	303 651,00 €	23 000,00 €
72 Travaux en régie	100 000,00 €	150 000,00 €	50 000,00 €
73 Impôts et taxes	2 884 678,00 €	2 727 336,47 €	- 157 341,53 €
74 Dotations, subventions et participations	1 050 278,00 €	1 020 302,00 €	- 29 976,00 €
75 Autres produits de gestion courante	515 000,00 €	530 500,00 €	15 500,00 €
76 Produits financiers	2 705,00 €	2 681,00 €	- 24,00 €
77 Produits exceptionnels	12 000,00 €	29 000,53 €	17 000,53 €
Total	4 849 077,00 €	4 773 471,00 €	- 75 606,00 €



Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)

Ce chapitre recouvre les facturations opérées par la Commune à divers tiers, à ses locataires (remboursement des charges), au CCAS, mais aussi les produits de la cantine scolaire, du photovoltaïque. Pour 2017, la prévision tient compte du CA 2016.

Travaux en régie (72)

En 2017, le budget proposé augmente les travaux en régie de 50 000 €, ceci afin de réaliser en interne certains travaux comme la réfection d'un logement et de l'escalier de l'école Villeneuve, la réfection des peintures de la petite salle du hall polyvalent, etc.

Impôts et taxes (73)

Ce chapitre en baisse de près de 5,5% en 2017, est marqué par la baisse des attributions de compensation de la Communauté de communes, ainsi que cela avait été présenté dans le ROB. En effet, ces dernières seront diminuées de plus de 184 000 € par rapport au BP de l'année 2016. Il faut noter également que le FPIC est en baisse de plus de 16 000 € par rapport au CA de l'année 2016.

	Attribution de compensation	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	Total 2017
2016	1 142 805,06 €	53 760,00 €	1 196 565,06 €
2017	958 592,47 €	37 632,00 €	996 224,47
Ecart 2016/2017	- 184 212,59	- 16 128,00 €	- 200 340,59 €

En 2017, la Municipalité ne souhaite pas augmenter les impôts, et maintiendra les taux votés en 2016 :

	Bases et produits effectifs 2016	Bases et produits prévisionnels 2017	Evolution par rapport aux bases et produits effectifs 2016	
BASES	TH	4 357 165,00 €	4 383 000,00 €	25 835,00 €
	TFB	5 425 594,00 €	5 492 000,00 €	66 406,00 €
	TFNB	35 076,00 €	34 600,00 €	476,00 €
	TOTAL	9 817 835,00 €	9 909 600,00 €	91 765,00 €
TAUX	TH	15,12%	15,12%	/
	TFB	15,11%	15,11%	/
	TFNB	75,32%	75,32%	/
PRODUITS	TH	658 803,35 €	662 709,60 €	3 906,25 €
	TFB	819 807,25 €	829 841,20 €	10 033,95 €
	TFNB	26 419,24 €	26 060,72 €	358,52 €
	TOTAL	1 505 030 €	1 518 612 €	+ 13 581,68 €

L'effet bases, même léger, permet d'espérer une augmentation de produits de 13 581 €. Enfin, la Commune envisage une hausse sensible de ses recettes de droits de place et de droits de stationnement avec une révision des tarifs de ces derniers.

Dotations, subventions et participations (74)

A l'heure de la rédaction de cette note, la notification des dotations n'est pas parvenue. Une estimation prudente est donc fixée à 485 000 € de dotation forfaitaire contre une réalisation 2016 à 532 425 €. Une hausse très modérée de la DNP et de la DSR sont proposées. Ces estimations sont conformes avec les éléments portés dans le rapport d'orientations budgétaires.

Autres produits de gestion courante (75)

La proposition pour ce chapitre, qui recouvre essentiellement les loyers perçus par la Commune (752), apparaît avec une évolution positive par rapport au BP 2016, mais une minoration par rapport au CA 2016 pour tenir compte du départ annoncé de certains locataires.

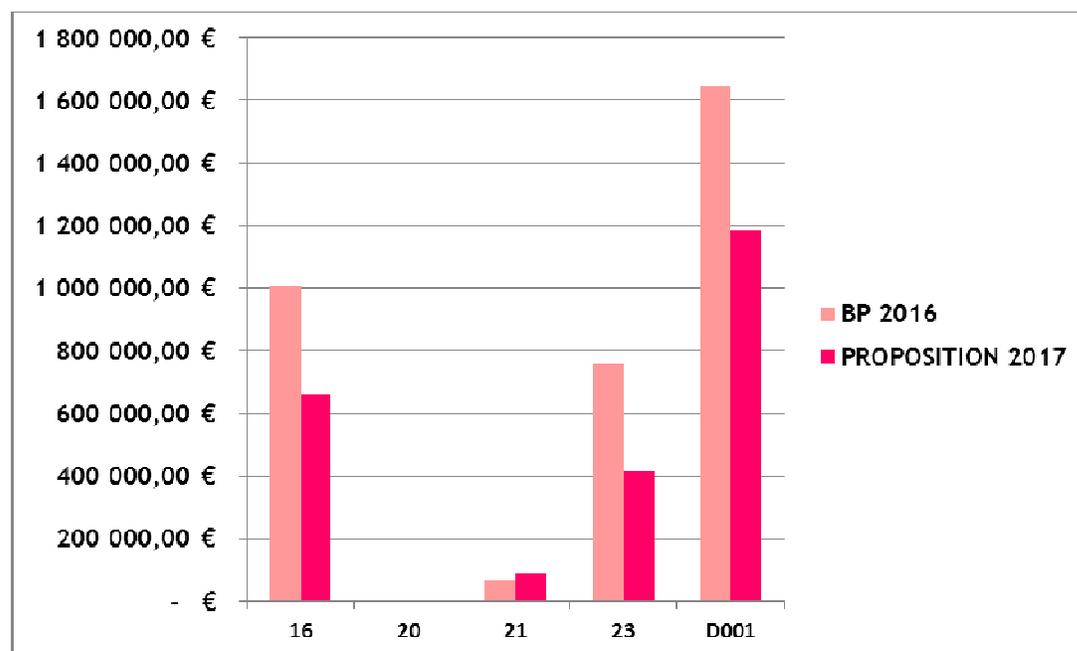
Section d'investissement

Le projet de budget 2017 fait apparaître un total de crédits d'investissement de 2 349 700,00 € en baisse de - 1 490 714,00 € par rapport aux prévisions 2016.

Les dépenses d'investissement 2017

Les dépenses d'investissement en 2017 se décomposent de la manière suivante :

Dépenses d'investissement		BP 2016	PROPOSITION 2017	EVOLUTION 2016-2017
16	Remboursement d'emprunts	1 005 730,85 €	660 646,68 €	- 345 084,17 €
20	Immobilisations incorporelles	1 200,00 €	- €	- 1 200,00 €
21	Immobil. corporelles (RAR intégrés)	67 137,24 €	88 659,88 €	21 522,64 €
23	Immobilisations en cours (RAR intégrés)	758 651,67 €	414 305,72 €	- 344 345,95 €
D001	solde d'exécution négatif reporté	1 647 694,24 €	1 186 087,72 €	- 461 606,52 €
		3 480 414,00 €	2 349 700,00 €	- 1 130 714,00 €



Remboursements d'emprunts (16)

Il s'agit ici du remboursement du capital de la dette, en nette baisse par rapport à 2016. La différence s'explique essentiellement par des opérations d'ordre réalisées sur 2016 seulement.

Immobilisation corporelles (21)

Il s'agit ici essentiellement de :

- l'achat de petit matériel pour les ateliers techniques et le cimetière,
- la deuxième tranche de la sonorisation de la MEFAA,
- l'achat de tables et de chaises pour le hall polyvalent,
- l'achat de néons pour le hall polyvalent,
- la réfection de la zinguerie de l'école Jean Macé,
- Etc.

Immobilisation en cours (23)

Ce chapitre, en baisse de près de 345 000 €, traduit la volonté affichée dans le rapport d'orientations budgétaires de mettre en pause la politique d'investissement de la Commune.

Ce chapitre se décompose en :

- 228 404,00 € (2315) correspondant à des travaux d'éclairage public, les travaux adjacents à la réfection de l'avenue d'Auvergne, l'aménagement de la Rue Louise Bourgeois;
- 35 901,72 € de restes à réaliser ;
- 150 000 € d'opération d'ordre correspondant aux travaux en régie.

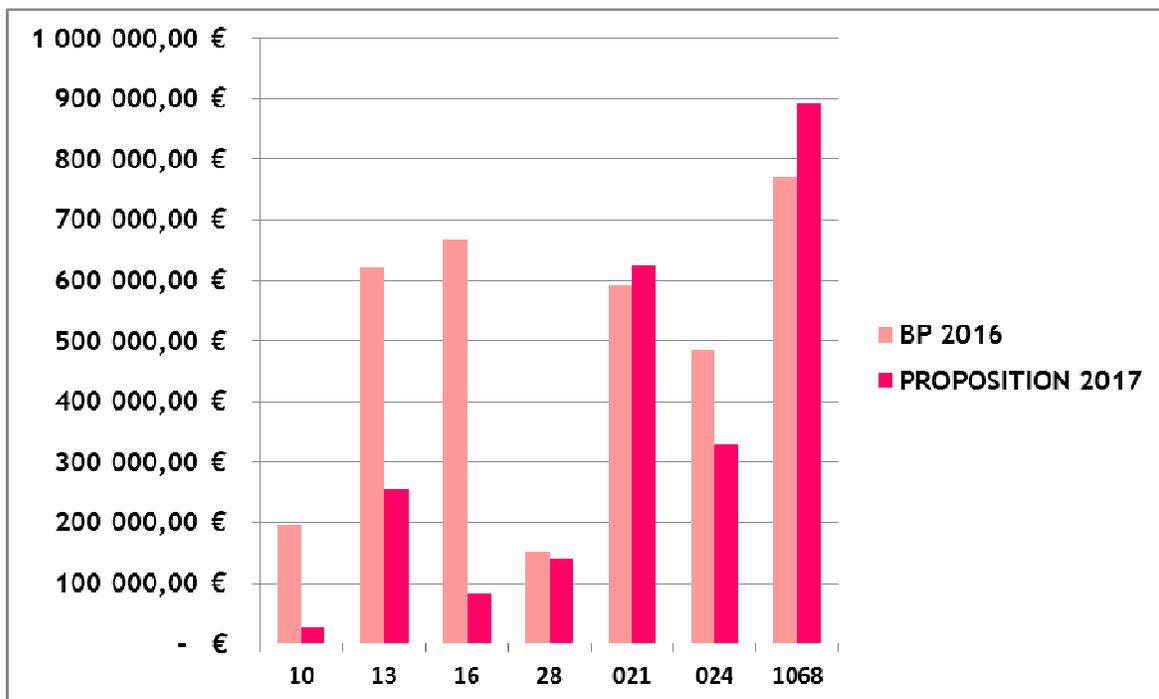
Solde d'exécution négatif reporté

Ce solde est en baisse de plus de 460 000 € cette année grâce à l'effort de gestion de la Commune dont le résultat se traduit en une affectation de l'excédent de la section de fonctionnement sur la section d'investissement.

Les recettes d'investissement 2017

Les recettes d'investissement en 2017 se décomposent de la manière suivante :

Recettes d'investissement		BP 2016	PROPOSITION 2017	EVOLUTION 2016-2017
10	Dotations, fonds divers et réserves	196 500,00 €	26 074,26 €	- 170 425,74 €
13	Subventions d'investissement (RAR intégrés)	619 698,30 €	253 723,69 €	- 365 974,61 €
16	Emprunts et dettes assimilés	667 868,84 €	81 796,10 €	- 586 072,74 €
28	Amortissement des immob.	152 252,43 €	140 582,66 €	- 11 669,77 €
021	virement de la section de fonct.	591 242,00 €	626 836,90 €	35 594,90 €
024	Produit des cessions d'immobilisation	483 300,00 €	328 000,00 €	- 155 300,00 €
1068	Affectation au compte 1068	769 552,43 €	892 686,39 €	123 133,96 €
		3 480 414,00 €	2 349 700,00 €	- 1 130 714,00 €



Dotations, fonds divers et réserves (10)

Il s'agit ici essentiellement du FCTVA qui diminue proportionnellement à la diminution des travaux réalisés sur l'année 2016. Le FCTVA est perçu avec une année de décalage.

Subventions d'investissement (13)

Il s'agit ici essentiellement d'une subvention du SDEC pour les travaux de reprise d'éclairage public.

Emprunts et dettes assimilés (16)

Il s'agit ici de l'hypothèse d'un emprunt de 55 000 € pour couvrir les premiers travaux cités ci-dessus, ainsi que la régularisation d'une opération comptable qui s'annule en dépense, liée à l'emprunt que la Commune avait souscrit pour le Pôle enfance, à la demande de Madame la Comptable du Trésor.

Amortissements des immobilisations (28)

Cette recette d'investissement, que l'on lit en dépense de fonctionnement, est en baisse par rapport à 2016.

Virement de la section de fonctionnement (021) et affectation du compte 1068

Ces deux chapitres sont en hausse nette par rapport à 2016, et démontrent l'effort de gestion qui perdure depuis 2015 pour résorber le déficit d'investissement de la Commune.

Produits des cessions d'immobilisations (024)

La Municipalité souhaite en 2017, pour atteindre la résorption du déficit et compenser les pertes de recettes de dotations de l'Etat, vendre plusieurs de ses immeubles, dont certains sont non productifs. La Commune souhaite céder les immeubles suivants :

- Chapelle Saint Jean
- Maison « Pauly »
- Teinturerie (signature intervenue)
- Immeuble « Croix rouge »
- Bâtiment « Saint Cloud »
- Immeuble « Lelong »
- Immeuble « 100 Rue Vaveix »

La Commune attend une recette totale pour ces ventes d'au moins 328 000 €. La Commune a ainsi déposé dans plusieurs agences immobilières, sans exclusivité, une liste des biens à vendre, en envisageant en outre de déposer ces offres sur des sites de vente en ligne, et même, sans offre probante d'ici quelques mois, d'avoir recours à des ventes aux enchères.

**

Madame SEBENNE demande si l'augmentation des frais de télécommunication au compte 6262 est entièrement compensée par des recettes. **Monsieur LANNET** le confirme. **Madame SEBENNE** regrette que parfois les chiffres soient comparés au BP, parfois au CA, et estime que cela est fait selon comment cela arrange la Municipalité. Elle demande en outre où ont été intégrés les restes à réaliser. **Monsieur LANNET** lui indique le mécanisme de reprise des restes à réaliser.

Madame SEBENNE s'étonne que 150 000 € que travaux en régie ont été prévus, alors même que plusieurs postes d'agents techniques ne sont pas remplacés. **Monsieur le Maire** répond que les départs concernent essentiellement des chauffeurs.

Monsieur LANNET précise que les dotations estimées dans le présent BP devront être réduites de 15 800 €, la notification étant intervenue après édition des documents. **Monsieur le Maire** ajoute qu'il faudra donc trouver des nouvelles recettes ou des dépenses en moins pour compenser.

Monsieur LANNET dit que la subvention de l'Etat pour les cartes nationales d'identité est insuffisante.

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet sur ce sujet veut faire un maillage, mais qu'il lui a proposé de mutualiser les agents et d'ainsi concentrer les subventions. **Monsieur le Maire** estime qu'il s'agit là d'un transfert de charges sur le budget communal. Il ajoute que les temps estimés par l'Etat pour réaliser ces tâches sont manifestement sous-estimés.

Madame COLETTE demande à quoi est destinée la dépense en mobiliers. **Monsieur le Maire** explique qu'il s'agit de mobilier pour le hall polyvalent et les écoles.

Monsieur CHARVILLAT estime que la problématique du hall dépasse largement la peinture, et que les difficultés de cet équipement sont croissantes pour les usagers et les associations locales. Il estime que les travaux engagés sont des emplâtres sur une jambe de bois.

Monsieur le Maire confirme que la rénovation du hall est bien fléchée comme une priorité, mais que la Commune doit d'abord recréer sa capacité d'autofinancement. Il ajoute que dans l'attente, il est nécessaire d'entretenir régulièrement le hall et souligne que la réfection des éclairages pour les pratiques sportives sera bénéfique.

Monsieur CHARVILLAT demande si une augmentation des tarifs d'occupation est envisagée. **Monsieur le Maire** répond que cela a déjà été voté récemment par le Conseil municipal. Il ajoute que cependant les associations continuent de bénéficier du principe de la gratuité une fois par an.

Monsieur le Maire explique que les associations ont désormais compris que les collectivités ont moins de moyens, et qu'elles doivent mobiliser d'autres fonds, et que parfois la mise à disposition d'une salle ou de matériels est déjà un soutien précieux pour les associations.

Monsieur CHARVILLAT dit que cela serait intéressant que toutes les associations dans leur budget valorisent les aides matérielles de la commune. Il estime que certaines collectivités sont beaucoup plus aidantes que d'autres.

Monsieur le Maire le confirme et souligne que cela permettrait de mesurer l'apport de la Municipalité. Il ajoute qu'une étude menée il y a deux ou trois ans par le directeur des services techniques montrait que 30 % du temps de travail des agents est consacré au monde associatif local.

Monsieur le Maire ajoute enfin que l'aide de la commune est discrète mais intangible.

Madame SEBENNE dit que la section d'investissement a été comblée grâce à un excédent de fonctionnement et le budget de l'eau, et que cela la surprend que l'on affiche un excédent alors que l'on dit le budget équilibré. Elle estime qu'il n'est pas juste de parler d'efforts de gestion dans ce cas.

Monsieur le Maire dit que si, c'est bien parce que la commune fait un effort de gestion qu'elle peut faire un virement à la section d'investissement.

Madame SEBENNE craint que si l'an prochain on génère un excédent de fonctionnement, cela signifie que le budget n'était pas équilibré, que les recettes ont été majorées ou les dépenses minorées.

Monsieur le Maire explique que les collectivités ont ceci en commun avec les entreprises privées de devoir générer des excédents.

Madame SEBENNE se dit surprise par la comptabilité publique.

Monsieur CHARVILLAT dit que la sincérité du budget n'est attestée que par le compte administratif.

Madame COLETTE demande si l'on peut connaître les montants des cessions par immeuble, s'agissant de la recette inscrite au compte 024 en recette d'investissement dans le projet de budget.

Monsieur le Maire explique que cela n'est pas détaillé dans la délibération qui est publique afin de ne pas contrebattre les chances de vendre les biens.

Monsieur LANNET précise que la somme globale correspond à l'addition des estimations des domaines.

Monsieur PRADELLE estime que parfois les avis des domaines sont surestimés.

Monsieur le Maire répond que ces avis sont pourtant basés sur une synthèse des ventes réalisées récemment.

Monsieur CHARVILLAT indique que l'inscription de ces cessions revêt un caractère aléatoire, et que si les ventes ne se font pas, cela sera une perte de recettes indubitable. Il ajoute que le risque de connaître une recette bien inférieure à 328 000 € est réel.

Monsieur CHARVILLAT indique qu'il s'opposera par son vote à ce budget primitif 2017, mais souhaite néanmoins souligner l'effort de la Commune à destination de la Communauté de communes, s'agissant de la baisse des attributions de compensation d'Aubusson.

Monsieur le Maire indique qu'il attend cependant de voir la position des autres communes sur ce sujet, afin d'apprécier comment sera organisée la solidarité territoriale. Il ajoute et que la révision des attributions de compensations sera revue et débattue lors d'un prochain conseil municipal.

*

**

Monsieur le Maire soumet le budget primitif de la Commune à l'Assemblée.

VU le projet de budget pour l'année 2017,

► A la majorité des voix, le conseil municipal délibère et décide :

Pour : 20	Contre : 3 (Mme SEBENNE, M. CHARVILLAT, M. PRADELLE)	Abstentions : 0
------------------	---	------------------------

D'ADOPTER le budget primitif de la Commune pour l'année 2017.

Objet : Cession d'immeubles communaux : délibération de principe
Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que la Municipalité souhaite en 2017 vendre plusieurs de ses immeubles, dont certains sont non productifs. Il s'agira des immeubles suivants :

- Chapelle Saint Jean, cadastrée AK 215 pour avis,
(offre d'achat parvenue - vente approuvée en Conseil municipal lors de sa séance du 17 novembre 2016, délibération n° 16-76 reçue en Sous-préfecture le 21 novembre 2016, signature non intervenue encore)
- Maison de ville, dite « Immeuble Pauly », cadastrée AN 227
(offre d'achat parvenue - vente approuvée en Conseil municipal lors de sa séance du 29 mars 2017, délibération n° 17-12 reçue en Sous-préfecture le 11 avril 2017, signature non intervenue encore)
- Bâtiment industriel, dit « Teinturerie », cadastré AL 26
(vente approuvée en Conseil municipal lors de sa séance du 17 mars 2016, délibération n° 16-19 reçue en Sous-préfecture le 25 mars 2016, signature intervenue en mars 2017)
- Ensemble de deux immeubles, dits « Immeuble Croix rouge », cadastrés AI 11
- Bâtiment industriel, dit « Bâtiment Saint Cloud », cadastré BM 409 et 273
- Maison de ville dite « Immeuble Lelong », cadastrée AN 406
- Immeuble collectif, dit « 100 Rue Vaveix », cadastré AE 141 et 142

Il ajoute que la Commune attend une recette totale pour ces ventes d'au moins 328 000 €, recette inscrite au compte « 024 - Produits de cession » de la section d'investissement du budget primitif 2017 de la Commune. La Commune engagera pour atteindre ces objectifs de cessions en 2017 une stratégie volontariste de vente, en ayant recours :

- Au service d'agences immobilières, sans exclusivité,
- A la mise en ligne de ces biens à vendre sur des sites dédiés,
- Sans offre probante sous quelques mois, à des ventes aux enchères publiques.

*
**

Monsieur CHARVILLAT rappelle que, bien que favorable au principe de ces cessions, il est inquiet de leur éventuelle non-réalisation.

Monsieur PRADELLE regrette que les sommes ne soient pas indiquées par bâtiment. **Monsieur le Maire** indique protéger les intérêts de la Commune en ne dévoilant pas le prix plancher.

Monsieur DUCOURTIOUX demande si la Commune pourra revoir le prix de vente du bâtiment de la Croix rouge dont la vente étudiée récemment par le Conseil municipal a été abandonnée.

Monsieur le Maire le confirme, le prix pourra varier. **Monsieur DUCOURTIOUX** demande si cela signifie que la Croix rouge quitte Aubusson, ou bien si l'association reste locataire. **Monsieur le Maire** confirme que la Croix rouge souhaite quitter le bâtiment qu'elle occupe actuellement.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le projet de budget de la Commune pour 2017,

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► **A l'unanimité des voix, le conseil municipal délibère et décide :**

D'APPROUVER le principe et les modalités des cessions tels que précisés ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

4

Objet : Contribution du budget de la Commune au budget de l'assainissement au titre des eaux pluviales

Rapporteur : Jean-Pierre LANNET

Monsieur le Rapporteur rappelle que la collecte et le traitement des eaux pluviales constituent un service public administratif à la charge du budget général de la collectivité, contrairement à l'assainissement des eaux usées domestiques ou industrielles, qui relève d'une mission de service public industriel et commercial (article L.2224- 11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lorsque le service d'assainissement apporte son concours au traitement des eaux pluviales, ce qui est le cas à Aubusson, le principe de l'équilibre financier du service public industriel et commercial interdit de faire supporter à la redevance d'assainissement les dépenses relatives à la collecte et au traitement des eaux pluviales.

La Commune doit donc verser une contribution au budget annexe du service d'assainissement à partir de son budget général. Les modalités de fixation de cette contribution diffèrent selon que le réseau de collecte des eaux pluviales est unitaire (partiellement ou totalement) ou séparatif. La circulaire interministérielle n° 78-545 du 12 décembre 1978 a fixé des fourchettes de participation en fonction du type de réseaux, unitaire ou séparatif.

Monsieur le Rapporteur ajoute que la Commune d'Aubusson disposant d'un réseau partiellement séparatif, il est donc nécessaire de verser une contribution, au titre des eaux pluviales, du budget général au budget assainissement.

**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2224-1,

VU le décret n° 67-945 du 24 octobre 1967 concernant l'institution, le recouvrement et d'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,

VU la circulaire du 12 décembre 1978 relative au décret cité ci-dessus,

VU le budget principal de la Commune,

VU le budget annexe du service « assainissement »,

CONSIDERANT que le réseau d'assainissement de la commune d'AUBUSSON est partiellement séparatif, et qu'il convient à cet effet d'apporter une participation du budget général au budget assainissement, au titre des eaux pluviales,

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe de versement d'une contribution du budget général au budget assainissement, au titre des eaux pluviales,

FIXE la participation communale au budget d'assainissement à 13 043 €,

DIT que cette somme sera imputée au compte 62876 du budget principal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

6

Objet : Budget primitif 2017 - Budget annexe de l'eau

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LANNET

Le Budget primitif 2017 de l'eau avait été transmis avec la convocation aux membres du Conseil municipal ([couverture bleu](#))

→ L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Note synthétique - Budget prévisionnel 2017 Budget annexe de l'eau

Globalement, le projet de budget annexe de l'eau pour l'exercice 2017 s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 29 mars dernier :

FONCTIONNEMENT		Dépenses de fonctionnement	Recettes fonctionnement
Crédits de fonctionnement proposés au BP 2017		189 610,00 €	79 287,79 €
		+	+
Reports de l'exercice 2016	Restes à réaliser de l'exercice précédent	-	-
	Résultat de fonctionnement reporté	-	110 322,21 €
		=	=
TOTAL de la section de fonctionnement		189 610,00 €	189 610,00 €

INVESTISSEMENT		Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement proposés au BP 2017		421 078,00 €	47 801,37 €
		+	+
Reports de l'exercice 2016	Restes à réaliser de l'exercice précédent	-	-
	Solde d'exécution d'investissement reporté	-	373 276,63 €
		=	=
TOTAL de la section d'investissement		421 078,00 €	421 078,00 €
TOTAL DU BUDGET 2017		610 688,00 €	610 688,00 €

Le projet de budget 2017 fait apparaître un total de crédits d'exploitation de 189 610,00 € en augmentation de 29 436 € par rapport au BP 2016.

Les dépenses de fonctionnement 2017

Il s'agit essentiellement des charges à caractère général qui recouvrent par exemple l'étude menée par le cabinet ESPELIA pour l'accompagnement du marché de concession de l'eau. En 2017 apparaît une dépense de 100 000 € (67 - charges exceptionnelles) correspondant au versement de l'excédent du budget de l'eau vers le budget de la Commune voté lors de l'affectation du résultat le 29 mars dernier. Enfin on retrouve des dépenses liées aux amortissements, pour 34 111,42 €.

Les recettes de fonctionnement 2017

Les recettes de ce budget sont essentiellement constituées du versement de la surtaxe par l'entreprise VEOLIA actuel fermier de la Commune.

La section d'investissement 2017

Le projet de budget 2017 fait apparaître un total de crédits d'investissement de 421 078,00 € en augmentation de 23 782 € par rapport au BP 2016.

Cette section est essentiellement constituée mécaniquement par la dotation aux amortissements.

**

Monsieur CHARVILLAT indique que le côté virtuel des budgets, avec leur logique des amortissements, peut apporter de la confusion.

Monsieur le Maire soumet le budget primitif de l'eau à l'Assemblée.

VU le projet de budget de l'eau pour l'année 2017,

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► A l'unanimité des voix, le conseil municipal délibère et décide :

D'ADOPTER le budget primitif de l'eau pour l'année 2017.

7	Objet : Participation financière du Syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie aux travaux de défense incendie de la Cité
	Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique qu'en octobre 2014, le Syndicat mixte de la Cité de Tapisserie avait sollicité la Commune d'Aubusson pour réaliser des travaux de modification du réseau de défense incendie dans la perspective de l'ouverture de la Cité de la Tapisserie.

La Commune d'Aubusson avait alors estimé ces travaux à 54 917,69 € HT, et la Cité de la Tapisserie s'était engagée à prendre en charge une partie des travaux à hauteur de 46% de la dépense, soit une participation prévisionnelle de 25 210,34 € (*délibération du Syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie n°2014-65 reçue en Sous-préfecture le 9 décembre 2014*).

A l'issue de la consultation menée, après achèvement des travaux, le coût total de ce chantier pour la Commune s'élève à 28 225,00 € HT, la participation du Syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie s'élève donc à : 28 225,00 € * 46% = **12 983,50 €**.

Madame BORDERAS, Comptable du Trésor, requérant une délibération du Conseil municipal pour pouvoir appeler cette participation du Syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie, Monsieur le Maire appelle l'Assemblée à se prononcer sur cette participation.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU délibération n°2014-65 du Syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie,

CONSIDERANT que les travaux de modification du réseau de défense incendie menés aux abords de la Cité de la tapisserie sont achevés, pour une dépense totale de 28 225 €,

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► A l'unanimité des voix, le conseil municipal délibère et décide :

D'APPROUVER la participation du Syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie à hauteur de 12 983,50 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégué à produire le titre correspondant dont la recette sera imputée au compte 131 du budget de l'eau ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

8

Objet : Budget primitif 2017 - Budget annexe de l'assainissement

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LANNET

📄 Le Budget primitif 2017 de l'assainissement avait été transmis avec la convocation aux membres du Conseil municipal (**couverture verte**)

→ L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Note synthétique - Budget prévisionnel 2017 Budget annexe de l'assainissement

Globalement, le projet de budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017 s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 29 mars dernier :

FONCTIONNEMENT		Dépenses de fonctionnement	Recettes fonctionnement
Crédits de fonctionnement proposés au BP 2017		191 622,00 €	172 970,32 €
		+	+
Reports de l'exercice 2016	Restes à réaliser de l'exercice précédent	-	-
	Résultat de fonctionnement reporté	-	18 651,68 €
		=	=
TOTAL de la section de fonctionnement		191 622,00 €	191 622,00 €

INVESTISSEMENT		Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement proposés au BP 2017		229 394,64 €	183 590,75 €
		+	+
Reports de l'exercice 2016	Restes à réaliser de l'exercice précédent	22 543,36 €	-
	Solde d'exécution d'investissement reporté	-	68 347,25 €
		=	=
TOTAL de la section d'investissement		251 938,00 €	251 938,00 €
TOTAL DU BUDGET 2017		443 560,00 €	443 560,00 €

Le projet de budget 2017 fait apparaître un total de crédits d'exploitation de 191 622,00 € en baisse par rapport au BP 2016 (210 182 €).

Les dépenses de fonctionnement 2017

Il s'agit en particulier des charges à caractère général qui recouvrent par exemple l'étude menée par le cabinet ESPELIA pour l'accompagnement du marché de concession de l'assainissement, ou l'entretien des réseaux. On retrouve également au 042 la dotation aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement 2017

Les recettes de ce budget sont essentiellement constituées du versement de la surtaxe par l'entreprise VEOLIA actuel fermier de la Commune, ainsi que de la participation de la Commune au budget de l'assainissement (13 043 € en 2017 au lieu de 60 752 € en 2016).

La section d'investissement 2017

Le projet de budget 2017 fait apparaître un total de crédits d'investissement de 251 938,00 € en augmentation de 23 782 € par rapport au BP 2016 (226 313 €).

Cette section est essentiellement constituée en dépense des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur la zone du Mont, ainsi que le remboursement du capital des emprunts.

Les recettes d'investissements sont essentiellement composées des subventions liées à l'extension du réseau précité, ainsi que des dotations aux amortissements.

**

Monsieur le Maire soumet le budget primitif de l'assainissement à l'Assemblée.

VU le projet de budget de l'assainissement pour l'année 2017,

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► A l'unanimité des voix, le conseil municipal délibère et décide :

D'ADOPTER le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2017.

9	<p>Objet : Fixation du taux des taxes locales : taxe d'habitation, taxe sur la propriété foncière bâtie, taxe sur la propriété foncière non bâtie</p> <p>Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LANNET</p>
---	---

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir pour les trois taxes locales les taux suivants pour l'année 2017:

	Bases et produits <u>effectifs</u> 2016	Bases et produits <u>prévisionnels</u> 2017	Evolution 2017 par rapport aux bases et produits effectifs 2016	
BASES	TH	4 357 165,00 €	4 383 000,00 €	25 835,00 €
	TFB	5 425 594,00 €	5 492 000,00 €	66 406,00 €
	TFNB	35 076,00 €	34 600,00 €	476,00 €
	TOTAL	9 817 835,00 €	9 909 600,00 €	91 765,00 €
TAUX	TH	15,12%	15,12%	/
	TFB	15,11%	15,11%	/
	TFNB	75,32%	75,32%	/
PRODUITS	TH	658 803,35 €	662 709,60 €	3 906,25 €
	TFB	819 807,25 €	829 841,20 €	10 033,95 €
	TFNB	26 419,24 €	26 060,72 €	358,52 €
	TOTAL	1 505 030 €	1 518 612 €	+ 13 581,68 €

**

Monsieur CHARVILLAT estime que considérant que l'augmentation des bases crée mathématiquement une augmentation des produits fiscaux, on aurait pu jouer sur les taux afin de maintenir des produits constants, et ainsi d'éviter une hausse de fiscalité pour les habitants.

Monsieur LANNET rappelle que la baisse des dotations pèsera sur le budget cette année, et devra être compensée.

Monsieur le Maire ajoute que la Municipalité a fait la démonstration de sa modération fiscale car les taux n'ont été augmentés qu'une seule fois en 16 ans.

Monsieur CHARVILLAT en convient mais répète que c'est l'effet base qui conduit mécaniquement à une augmentation des impôts.

Monsieur le Maire explique que l'augmentation des bases est fixée par l'Etat et s'impose aux communes.

Monsieur le Maire rappelle que même si la baisse cette année a été réduite de 50 %, les baisses de dotations globales de fonctionnement successives pèsent très lourdement sur Aubusson.

Monsieur LANNET indique que le montant des pertes cumulées de DGF pour Aubusson aurait payé la moitié de la rénovation du hall polyvalent.

Monsieur le Maire dit que Aubusson fait des efforts de gestion pour s'adapter à son environnement, notamment à son environnement de recettes, et que désormais la commune doit marquer une pause, pour recréer sa capacité d'investir.

Monsieur CHARVILLAT estime que les habitants sont pénalisés par la loi de finances qui fait porter l'effort sur les contribuables.

Monsieur le Maire s'étonne que **Monsieur CHARVILLAT** semble soutenir un candidat qui demandera, s'il est élu, 11 milliards d'€ d'économies aux collectivités.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de budget pour l'année 2017,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2017,

► A la majorité des voix, le conseil municipal délibère et décide :

Pour : 20	Contre : 3 (Mme SEBENNE, M. CHARVILLAT, M. PRADELLE)	Abstentions : 0
-----------	--	-----------------

DE FIXER les taux suivants pour le calcul des trois taxes locales pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 15,12 %
- Taxe foncière (bâti) : 15,11 %
- Taxe foncière (non bâti) : 75,32 %

10

Objet : Adoption d'une motion proposée par le Syndicat départemental des Energies de Creuse
Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de soutenir la motion suivante, proposée par le Syndicat départemental des Energies de la Creuse :

MOTION

- *Considérant que le temps de coupure par an et par abonné s'est nettement amélioré ces dernières années pour atteindre 69 minutes en 2015, soit la moyenne nationale,*
- *Considérant que cette amélioration est certes consécutive aux travaux réalisés sur la H.T.A. (Haute Tension A soit la moyenne tension) par ENEDIS et sur la B.T. (Basse tension) par le S.D.E.C., position affirmée et réaffirmée par ENEDIS, mais surtout par l'absence d'incidents climatiques majeurs, givre, neige collante, tempêtes, position affirmée par le Président du S.D.E.C.,*
- *Considérant que la tempête ZEUS du 6 Mars 2017 a conforté la position du S.D.E.C. et démontré la fragilité des réseaux,*

- *Considérant que plus d'un quart de la population Creusoise s'est trouvée privée d'électricité, dont une partie pendant 5 jours, ce qui démontre aussi l'insuffisance de la FIRE (Force d'Intervention d'Urgence d'ENEDIS) en cas de difficulté majeure ,*

DENONCE

- *La diminution des crédits d'investissement (hors installation des compteurs LINKY) sur la Creuse depuis le changement de Président du Directoire d'ENEDIS,*

EXIGE

- *Qu'une analyse portant sur la qualité des réseaux soit rapidement faite pour chaque partie du territoire Creusois, en lien avec les services du S.D.E.C.,*
- *Qu'un nouveau plan d'enfouissement des réseaux H.T.A. soit développé sur le département, lequel pourrait porter sur une centaine de kilomètres par an pendant cinq ans, afin d'améliorer la sécurisation de la distribution de l'électricité, notamment dans les bourgs qui concentrent une activité économique importante sur leur territoire d'influence.*

**

Monsieur le Maire témoigne de la pugnacité de Monsieur MAVIGNER dans ce dossier. Il ajoute qu'il a lui-même été privé d'électricité, mais que sa situation n'est pas la pire.

Monsieur FANNECHERE intervient pour dire qu'ENEDIS, ex-ERDF, a parié sur un temps de coupure à la baisse et un climat plus favorable, or la tempête ZEUS a démontré qu'au bout d'un moment, sans investissement sur le réseau, on se met en danger. Il ajoute qu'il s'agit maintenant d'insister, de relancer la mécanique auprès d'ENEDIS, afin que des travaux d'enfouissement soient menés, et que les secours soient mieux organisés.

Madame SEBENNE demande si toutes les communes de la Creuse vont signer cette motion. **Monsieur le Maire** indique qu'elle a probablement été transmise à toutes les Communes.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de soutenir la motion ci-avant présentée, proposée par le Syndicat départemental des Energies de la Creuse.

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

ADOpte la motion telle qu'annexée à la présente.

11

Questions diverses

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.